

La confiance
ça se mérite

Amundi
ASSET MANAGEMENT

OBJECTIF ENGAGÉ

Avec Amundi France Engagement

Novembre 2022

Amundi France Engagement est un fonds investi dans des grandes entreprises françaises qui se caractérise par son fort engagement actionnarial. Prenant position sur des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), l'équipe de gestion incite et encourage les entreprises qu'elle détient en portefeuille à adopter de meilleures pratiques en la matière avec, pour objectif, d'accroître leurs performances financières.

L'interview du trimestre

Pour illustrer le dialogue privilégié entretenu avec chacune de ces sociétés, les équipes de gestion vous proposent chaque trimestre l'interview d'un dirigeant en lien avec l'engagement.

Dans cette édition, découvrez les propos de **Bernard Charlès**, Directeur général de **Dassault Systèmes**, l'éditeur de logiciels spécialisés dans la conception virtuelle, sur le rôle joué en faveur d'une économie durable.



Amundi Comment Dassault Systèmes est-il acteur de l'accompagnement vers une économie décarbonée et durable ?



Bernard Charlès

Dassault Systèmes est le leader mondial pour créer, simuler, produire et opérer la plupart des biens et services grâce aux jumeaux numériques d'expérience. Depuis 40 ans, nous sommes au cœur des transitions écologique, industrielle, scientifique et sociétale, avec plus de 300 000 entreprises dans trois secteurs majeurs de l'économie : Industries manufacturières, Sciences de la vie et santé, et Infrastructures et villes. 9 avions et voitures sur 10,60% des essais cliniques, 75% des éoliennes et 85% des véhicules électriques sont conçus et réalisés sur nos plateformes. Les jumeaux virtuels sont nés pour le développement durable : nos premières représentations 3D remplaçaient le prototypage physique. En partenariat des clients tels que Boeing et Toyota, mais aussi aujourd'hui Moderna, BioNTech, IKEA, Pepsico, la ville de Singapour et Bouygues, nous avons inventé la conception virtuelle, la

**DASSAULT
SYSTEMES**

maquette virtuelle, la gestion du cycle de vie d'un produit jusqu'au jumeau virtuel du corps humain.

L'image dominante est que l'industrie a plus détruit qu'elle n'a donné. Pourtant l'industrie est par nature bilancielle : ce sont des savoirs et des savoir-faire organisés pour produire quelque chose d'utile, abordable et reproductible pour la collectivité. L'industrie est donc la solution pourvu que nous apprenions à « harmoniser produit, nature et vie » : telle est la raison d'être de Dassault Systèmes, communiquée dès 2012, qui guide toute notre stratégie d'entreprise.

75%
des éoliennes

et **85%** des véhicules électriques sont conçus et réalisés sur nos plateformes

Amundi Quel est l'impact de l'utilisation de la technologie des « jumeaux virtuels » en termes d'émissions de CO₂ évitées pour vos clients ?



Bernard Charlès

Nous sommes dans une économie d'expérience où la valeur est dans les usages et non les produits. Pour nos clients, l'enjeu n'est pas d'optimiser le présent mais d'imaginer de nouveaux territoires



d'offre et modèles de fonctionnement durables : c'est une véritable métamorphose. Or, les jumeaux virtuels - combinant modélisation, simulation, données du monde réel et intelligence artificielle - permettent d'imaginer, scénariser et tester des solutions innovantes avant même qu'elles n'existent dans le réel. Ils servent ainsi à créer de nouvelles offres qui génèrent de nouveaux marchés, donnant naissance à de nouvelles entreprises qui viennent changer la donne. Le cloud rend ces technologies accessibles à tous types d'entreprises. Pour apporter une réelle valeur ajoutée à nos clients, nous sommes passés du « design thinking » à l'« experience thinking » ou pensée par l'usage. La valeur est considérable. Avec Accenture, nous avons quantifié l'impact potentiel des jumeaux virtuels sur le

climat : en partant de leur utilisation au sein de 5 segments d'activité (construction, transport, biens de consommation, santé et électronique), **on peut économiser 7,5 gigatonnes de CO₂, soit l'équivalent des émissions du secteur du transport aujourd'hui.** Les filières attachées à une logique de produit se fragilisent au profit d'acteurs qui apportent des valeurs d'usage fortes. Des clients comme Tesla, Renault et Rivian imaginent de nouveaux usages de mobilité en collaboration avec les villes, commerçants et citoyens. Nos plateformes collaboratives permettent de fédérer des écosystèmes industriels, de rapprocher l'offre et la demande et repenser les alliances public-privé : on peut rendre plus compétitif non pas chaque acteur mais tout un réseau qui va transformer l'offre à l'export.

Amundi

Quelle valeur ajoutée apporte la technologie des « jumeaux virtuels » en matière de d'économie circulaire pour vos clients ? Quel est l'impact social de cette technologie ?



Bernard Charlès

La transformation numérique, en tant qu'élévation et protection d'un patrimoine de savoir et de savoir-faire, est un facteur clé de compétitivité.

Les environnements virtuels collaboratifs constituent des espaces de décision d'entreprise.

On voit bien que les normes d'entreprises vont devoir évoluer pour pouvoir faire un bilancier comptable au sens noble du terme, mesurant la production de valeur d'une entreprise. C'est ce que j'appelle l'éco-bilan, le bilancier de bout en bout, avec une notion de valeur ou de coût résiduel. Nous avons inventé et mis en œuvre le « Product Life Cycle Management » (gestion de vie des produits), qui est devenu le référentiel mondial pour l'« écobill ». **Les industriels ont désormais l'impératif de penser « circulaire » et d'objectiver tout le cycle de vie d'un produit.** Nous avons ainsi intégré la capacité de penser les déchets dès la conception du produit. Le « durable » passe par le progrès et l'industrialisation de la science. Par exemple, en matière d'énergie, avec nos clients, tels EDF ou Naarea, nous simulons le mix énergétique entre nucléaire, renouvelables, gaz etc. - ce qui permet de faire des arbitrages avisés. La science fait partie de notre identité - la R&D représente 40% de nos effectifs. **Nos jumeaux virtuels s'appuient sur une gamme de disciplines sans équivalent sur le marché : biologie, chimie, science des matériaux, mécanique, électromagnétisme...**

Les jumeaux virtuels représentent donc une nouvelle façon de voir le monde, d'inventer, d'apprendre, de produire et de commercer. Ils ont la capacité de redéfinir ce que seront les forces vives de demain - non seulement en transformant l'apprentissage par la force de l'expérience virtuelle, mais aussi comme prescripteurs de nouveaux métiers. Chaque année, 7 millions d'étudiants dans le monde se forment avec nos plateformes et applications aux métiers du futur. **Ces nouvelles méthodes de travail sont toutes conçues pour transformer les processus de création, de production et d'usage de manière durable.**

Nous sommes aux portes d'un nouveau monde où la capacité à imaginer, la passion d'apprendre, l'envie d'oser et l'art de faire deviennent essentiels. **Nous accompagnons les industriels pour créer de nouveaux territoires d'offre, arbitrer entre des scénarios d'usage et transfigurer l'art de produire.** Nous sommes conscients chez Dassault Systèmes des leviers considérables que représente cette vaste base de clients qui utilisent aujourd'hui nos solutions pour poursuivre leur chemin vers une industrie durable, frugale et vertueuse.

40%
de nos effectifs
sont dédiés
à la R&D

7
millions



d'étudiants dans le monde se forment chaque année avec nos plateformes et applications aux métiers du futur

« Nous sommes aux portes d'un nouveau monde où la capacité à imaginer, la passion d'apprendre, l'envie d'oser et l'art de faire deviennent essentiels. »

Notre conviction



Les mondes virtuels étendent et améliorent le Monde réel



Influencer les comportements des entreprises, un objectif ambitieux d'Amundi France Engagement

Notre gestion active et engagée nous permet, tout au long de l'année, d'avoir des relations de proximité avec les dirigeants et les administrateurs afin de les encourager à améliorer leurs pratiques ESG et de faire entendre notre pouvoir actionnarial.

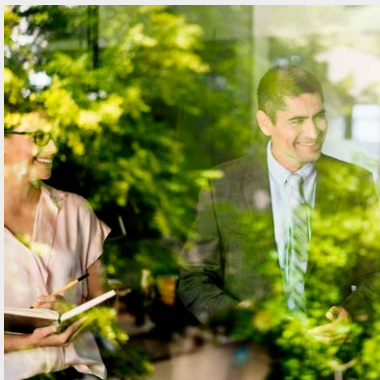


Le saviez-vous ?

Amundi France Engagement a initié une politique d'engagement depuis mai 2019. L'amélioration des pratiques ESG au sein des entreprises françaises est déjà notable, par exemple au niveau de la gouvernance avec de plus en plus de dissociations de fonctions entre Président et Directeur Général, gage d'une meilleure gouvernance, ou encore au niveau de la féminisation non seulement des conseils d'administration mais aussi, progressivement, des comités exécutifs.

S'engager : ça veut dire quoi ?

L'engagement diffère de l'accès aux entreprises et du dialogue traditionnel avec celles-ci. Il a pour but d'influencer les activités ou le comportement des sociétés détenues en portefeuille afin d'améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) ou leur impact sur les principaux sujets liés à la durabilité. Plus précisément, s'engager implique d'avoir un programme et des objectifs axés sur les résultats réels dans un délai spécifique. Cela signifie d'abord s'impliquer dans la vie des entreprises et dans la façon de faire vivre son portefeuille. Concrètement, cela signifie les faire évoluer au sein d'une finance plus responsable avec ses enjeux, ses défis, ses opportunités et ses crises.



Cela veut dire aussi s'impliquer avec d'autres (l'équipe ESG, l'équipe de corporate governance...) et vouloir répondre, avec eux, aux questions posées sur les thèmes d'engagement prioritaires choisis par Amundi que sont principalement la transition énergétique et la question de la cohésion sociale. Dans tout engagement, il faut laisser l'espace à des temps de dialogue pour être au clair sur les valeurs qui mobilisent et sur la vision que l'on a des choses. Le dialogue permet également de se connaître et donc, de savoir avec qui l'on s'engage.

Les questions des actionnaires en assemblée générale et les exigences des investisseurs sur le terrain de l'extra-financier sont de plus en plus nombreuses et ce sont sur ces sujets que les entreprises peuvent aujourd'hui être attaquées. La gestion du capital humain, l'engagement pour le climat viennent en première ligne. Des points sur lesquels la communication des entreprises n'est pas encore normée et est donc fragile.

L'engagement est un moyen de donner à la raison d'être des raisons d'agir et de passer de la parole aux actes.



LES GÉRANTS DU FONDS



Frédéric ROSAMOND
Responsable actions françaises,
Gérant d'Amundi France Engagement



Lionel PARISOT
Gérant actions françaises,
Gérant d'Amundi France Engagement

Pour une entreprise, durabilité signifie...



Réduire l'impact des activités de production (par exemple, limiter la consommation d'énergie et les émissions de CO₂, gestion des déchets, etc.)



Respecter les droits sociaux des travailleurs (par ex. ne pas exploiter le travail des enfants, ne pas faire de discrimination basée sur le genre, etc.)



Adopter de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise (par ex. indépendance du conseil d'administration, procédures de contrôle, rémunération équitable des dirigeants)

1. Amundi France Engagement est labellisé ISR : Investissement Socialement Responsable, un repère unique pour les épargnants souhaitant participer à une économie plus durable. Plus d'informations sur lelabelisr.fr.



Amundi France Engagement

Zone géographique



Durée de placement recommandée



Profil de risque et de rendement (SRRI)

À risque plus faible, rendement potentiellement plus faible



À risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

Le SRRI correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Informations Clés pour l'investisseur (DICl). La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque. Le SRRI n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

Profil de risque d'Amundi France Engagement

Les principaux risques encourus sur l'OPCVM sont :

Risque actions : il s'agit du risque de dépréciation des actions ou des indices auxquels le portefeuille est exposé.

Risque de taux : il s'agit du risque de dépréciation des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt.

Risque de crédit : il s'agit du risque de défaillance d'un émetteur privé le conduisant à un défaut de paiement.

Risque de contrepartie : l'OPCVM peut avoir recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des dérivés négociés de gré à gré. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, exposent l'OPCVM à un risque de défaillance de celle-ci qui peut faire baisser la valeur liquidative de l'OPCVM. Néanmoins, le risque de contrepartie peut être limité par la mise en place de garanties accordées à l'OPCVM conformément à la réglementation en vigueur.

Effets possibles de l'utilisation des dérivés sur le profil de risque : le recours possible à certains effets de levier pourra augmenter le risque action et, de façon plus marginale, le risque de contrepartie. Comme indiqué précédemment, l'effet de levier ne dépassera pas 120% de l'actif net.

Niveau de volatilité de la valeur liquidative : l'OPCVM présente une volatilité élevée du fait de la concentration des investissements sur les actions.

Risque de capital : l'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti.

Risque de change (accessoire) : il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro.

Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échanges sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.

Risque de contrepartie : l'OPCVM a recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des dérivés négociés de gré à gré dont les contrats d'échange sur rendement global. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, exposent l'OPCVM à un risque de défaillance et/ou de non-exécution du contrat d'échange de la part de celle-ci, qui pourront avoir un impact significatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM. Ce risque pourrait ne pas être, le cas échéant, compensé par les garanties financières reçues.

Risque de liquidité lié aux acquisitions et cessions temporaires de titres : l'OPCVM peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Risque juridique : l'utilisation des acquisitions et cessions temporaires de titres peut entraîner un risque juridique, notamment relatif aux contrats.

Risque en matière de durabilité : il s'agit du risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Avertissement

Achévé de rédiger le 24 novembre 2022.

Information promotionnelle et non contractuelle ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente. Avant toute souscription, l'investisseur potentiel doit consulter la documentation réglementaire des OPC agréés par l'Autorité des Marchés Financiers dont le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (« DICl ») en vigueur, disponible sur le site www.amundi.com ou sur simple demande au siège social de la société de gestion. L'investisseur est soumis à un risque de perte en capital (voir le détail des Risques dans le DICl et le prospectus). Les OPC n'offrent aucune garantie de performance. Les performances passées ne préjugent en rien des résultats futurs. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations, prévisions et analyses fournies ne sont pas garanties. Elles sont établies sur des sources considérées comme fiables et peuvent être modifiées sans préavis. Les informations et prévisions sont inévitablement partielles, fournies sur la base de données de marché constatées à un moment précis et sont susceptibles d'évolution. Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la compatibilité de cet investissement avec les lois de la juridiction dont il relève et de vérifier si ce dernier est adapté à ses objectifs d'investissement et sa situation patrimoniale (y compris fiscale). Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents des États-Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que l'expression est définie par la « Regulation S » de la Securities and Exchange

Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et dans le Prospectus des OPC décrits dans ce document. Ce document peut contenir des informations émanant de tiers n'appartenant pas au groupe Amundi (« Contenus des Tiers »). Les Contenus des Tiers ne sont communiqués qu'à titre d'information (illustration, comparaison ou autre...). Toute opinion ou recommandation issue des Contenus des Tiers émanent exclusivement de ces tiers, leur reproduction ou utilisation par Amundi Asset Management ne constitue en aucun cas une approbation implicite ou explicite par Amundi Asset Management. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la compatibilité de cet investissement avec les lois de la juridiction et de vérifier si ce dernier est adapté à ses objectifs d'investissement et sa situation patrimoniale (y compris fiscale). Informations réputées exactes en novembre 2022.

Reproduction interdite sans accord exprès de la Société de Gestion. Amundi Asset Management, Société par actions simplifiée au capital de 1 143 615 555 € - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 04000036. Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France 437 574 452 RCS Paris - amundi.com - Crédits photo : © Istock, Dassault Systèmes.